

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-04-07-003

Séance du 7 avril 2021

Date de convocation : 1^{er} avril 2021
Date d'affichage de la convocation : 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210407.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Laurence RAVEROT, François CREVOLA, Virginie BECQUET, René BERTRAND, Jean-Paul DA SILVA, Corinne DEBARREIX-PAGE, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Inès DUBOIS, Carine MOUSTAUD, Bertrand GUILLET, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christiane GUERRERO (procurator à Romain DAUBIÉ), Karine GARNIER (procurator à Gilbert BARRIQUAND), Patrick RENARD (procurator à René BERTRAND), Irène TOST (procurator à Romain DAUBIÉ), Jean-Luc CHARVET (procurator à Christian GUILLEMOT)

ABSENT EXCUSÉ : Manon RIGOLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne FABIANO

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Pouvoirs : 5

Objet : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la volonté de la Commune de Montluel de donner une opportunité professionnelle aux personnes porteuses de handicap éloignées de l'emploi. Il précise que le taux d'emploi de travailleurs porteurs de handicap au sein de la collectivité est de 6,61 %.

Monsieur le Maire expose que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce type de contrat permet notamment de donner une chance professionnelle à des personnes porteuses de handicap éloignée durablement de l'emploi. La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat pouvant atteindre 65 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE CRÉER un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :**
 - **Poste : agent administratif polyvalent ;**
 - **Durée du contrat : six mois avec possibilité de renouvellement ;**
 - **Durée hebdomadaire de travail : trente heures**
 - **Rémunération : SMIC**
- **D'INSCRIRE les crédits et recettes nécessaires au budget 2021 et suivants.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ